



Municipalité de  
SAINT  
FRANÇOIS  
XAVIER  
DE  
BROMPTON

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

LE RÈGLEMENT 2020-261 DÉCRÉTANT LES TARIFS DE LOCATION DU TERRAIN DE BALLES A ÉTÉ ADOPTÉ LE 10 AOÛT 2020.

TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE AU BUREAU MUNICIPAL.

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 17<sup>e</sup> jour du mois d'août 2020.



Sylvie Champagne,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière